

FAQ

Foire Aux Questions

Vous trouverez des réponses à vos questions dans le **Guide de prise de fonction des AESH - Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap-** publié par Le Service de l'Ecole Inclusive 67.

Guide départemental

lien : [Guide de démarrage à la prise de fonction AESH sept 2020](#)

Questions Administratives :

– A qui s'adresser pour une question administrative ? **cf.guide page 12**

– Je n'ai pas eu ma fiche de paie : à qui m'adresser ? **cf guide page 7**

– Comment obtenir mon NUMEN, mon adresse académique et mon identifiant ? **cf guide page 12 (liste des gestionnaires/employeurs)**

– Quelles démarches sont à effectuer pour une demande de cumul d'activités ? **cf guide pages 25-26-27**

Lien : formulaire [demande-dautorisation-de-cumul](#)

– A qui m'adresser pour une aide sociale ? **cf. guide pages 5 et 24-25**

– Si je fais partie d'un PIAL, qui est mon coordinateur territorial ?

cf guide page 13

– Je ne suis pas dans un PIAL, qui est mon chargé de mission ?

cf. guide pages 10-11

Liens : [Personnes ressources :A qui s'adresser 2019-2020](#)

Carte répartition chargés de mission

– Qui prévenir si je suis absent ? **cf. guide pages 16-17-18-19**

Lien : [Formulaire-unique-autorisations-absence](#)

– Que faire en cas d'absence de l'élève ? **cf guide pages 23-24**

– Que faire en cas d'absence de l'enseignant ? **cf guide page 24**

– Que faire en cas de grève ? **cf guide page 24**

Liens : [Cadre des missions- En cas de grève](#)

[Formulaire Déclaration individuelle de grève](#)

Le Service de l'Ecole Inclusive reste à votre disposition pour toute situation particulière ou tout renseignement.

– Quelle est la procédure pour la prise en charge des frais de déplacements domicile-lieu de travail ? **cf guide page 28-29**

Lien : [Formulaire-prise-en-charge-titre-de-transport](#)

<http://www.ac-strasbourg.fr/professionnels/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>

Questions relatives au cadre réglementaire :

-L'AESH accompagne -t-il sur le temps de restauration ?

Lien : [Cadre des missions- temps de restauration](#)

-L'AESH accompagne -t-il en classe transplantée ?

Lien : [Cadre des missions-classe transplantée](#)

-L'AESH accompagne -t-il à la piscine ? à la patinoire ? **cf guide pages 36 à 39**

Lien : [Cadre des missions- piscine-patinoire](#)

-L'AESH accompagne t-il en récréation ?

Lien : [Cadre des missions-récréation](#)

-Quelles missions l'école peut-elle me confier pendant mes heures de mise à disposition ? **cf.guide pages 21 à 23, 36 à 39**

Lien : [Cadre des missions -heures de mise à disposition](#)

-En quoi consiste le temps de régulation ? **cf guide page 14-15**

-Dans quel cas de figure l'AESH doit demander un ordre de mission au Service de l'Ecole Inclusive ?

Lien : [Ordre de mission AESH](#)

-L'AESH peut-il sortir seul de la classe avec l'élève ?

Lien : [Cadre des missions et activités des AESH](#)

Questions relatives à la formation :

– En quoi consiste ma formation réglementaire ? **cf guide pages 9 et 32 à 34**

Lien : page du siteASH67/AESH/ formation réglementaire <http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/>

– Quelle est la procédure pour les frais de déplacements relatifs à la formation ? **cf guide Attention le formulaire papier n'est plus valable : un formulaire numérique téléchargeable et imprimable cf page web pour les déplacements :**

Lien : <http://www.ac-strasbourg.fr/professionnels/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>

– Comment se déroule ma formation continue ? **cf guide page 33**

Lien : site ASH67/page AESH/ onglet formation / formation continue <http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-continue/>

-Quelles formations peuvent être prises en charge par mon employeur ?

Liens :

CPF Compte Personnel de Formation dans la fonction publique d'état

[CPF- Compte personnel de formation](#)

GRETA [GRETA](#)

– Où s'adresser pour une validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

Votre demande de VAE devra passer par l'organisme GIP FCIP Alsace (GRETA Alsace).

**Réponses aux questions posées lors de la formation initiale réglementaire,
sessions de Septembre 2020**

- Où trouver le GEVASco ? Il est consultable auprès de la direction de l'établissement.
- Comment répondre aux demandes de RDV des parents ? Un premier entretien est organisé dès les premières semaines par le directeur ou le chef d'établissement. Une équipe de suivi de scolarisation (ESS) organisée par l'Enseignant Référent de la Scolarisation de l'Enfant en situation de Handicap (ERSEH) vous permettra de rencontrer l'ensemble des partenaires qui contribuent au projet de scolarisation de l'enfant. Au cours de l'année, l'enseignant vous invitera également à participer à des temps d'échanges institutionnels avec la famille. Rappel : ces échanges se font toujours dans le cadre scolaire et en présence d'un enseignant.
- Quels outils utiliser pour le suivi des élèves ? Le panel des outils est disponible sur le site AESH onglet ressources. Lors de l'entretien de présentation avec les parents, vous pouvez également demander les documents déjà utilisés par l'équipe éducative ou les parents. N'hésitez pas à vous tourner vers le service auprès de votre chargé de mission.
- Peut-on observer l'enfant lors d'un suivi médical à l'extérieur ? Sur demande, le service école inclusive peut, en accord avec l'établissement et la famille, rédiger un ordre de mission permettant à l'AESH d'accompagner l'enfant ou de visiter une structure médicalisée.
- Qui contacter pour des questions précises sur un trouble (ex : mutisme sélectif d'un élève, gestion d'une crise...) ? Votre chargé de mission du SEi pourra vous mettre en relation avec un professeur ressources.

Si vous n'avez pas pu trouver toutes les réponses à vos questions, vous pouvez consulter le **Guide des ressources humaines AESH, publié par le Ministère de l'Education Nationale** :

[Guide des ressources humaines 2020](#)